



N° de résolution
ou annotation

2026-04-101

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

1 AVRIL 2026

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mercredi 1^{er} avril 2026 à la salle de conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0.

Monsieur Daniel Prince, agit comme greffier.

Madame Marie-Eve Boutin agit à titre de mairesse et présidente d'assemblée.

Ouverture de la séance

Madame Marie-Eve Boutin, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

- Étaient présents les membres du conseil suivants :
- Madame Audrey Morris, conseillère district 1
 - Madame Francine Gingras, conseillère district 2
 - Madame Mylène Therrien, conseillère district 3
 - Madame Patricia Venessa Lafrenière, conseillère district 6
- Étaient absents les membres du conseil suivants :
- Monsieur Marc-André Parent, conseiller district 4
 - Madame Karine Paiement, conseillère district 5

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et 134 du *Code de procédure civile*.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres du conseil et présenté ci-dessous.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

- 3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 3.1 Embauche de monsieur Daniel Prince au poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim
 - 3.2 Nomination de monsieur Daniel Prince à titre de personne autorisée à signer les chèques et agir comme représentant de la municipalité pour le compte de Desjardins
 - 3.3 Nomination de monsieur Daniel Prince à titre de représentant autorisé de la municipalité auprès de Revenu Québec
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 CLÔTURE DE LA SÉANCE



N° de résolution
ou annotation

2026-04-102

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

1 AVRIL 2026

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1. **Embauche de monsieur Daniel Prince au poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et greffier-trésorier est vacant depuis le 27 mars dernier.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), toute municipalité doit avoir un directeur général et un greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE la période de recrutement est en cours pour doter le poste de façon permanente;

CONSIDÉRANT l'obligation légale de procéder à la nomination d'un directeur général et greffier-trésorier pour assurer l'intérim jusqu'à la dotation permanente du poste;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire retenir les services de monsieur Daniel Prince;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver :

QUE monsieur Daniel Prince soit nommé à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

D'ENTÉRINER la date d'entrée en poste au 24 mars 2026;

D'AUTORISER madame Marie-Eve Boutin, mairesse, à signer son contrat de travail joint aux pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉE

2026-04-103

3.2. **Nomination de monsieur Daniel Prince à titre de personne autorisée à signer les chèques et agir comme représentant de la municipalité pour le compte de Desjardins**

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Daniel Prince à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT QUE le greffier-trésorier dans ses fonctions a la responsabilité de la gestion des affaires bancaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE deux signatures sont requises dans le compte de la caisse Desjardins pour autoriser les transactions bancaires;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par Audrey Morris et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser monsieur Daniel Prince à être signataire au compte de la municipalité et sur la plateforme Accès D Affaires et d'enlever, suite à son départ, la signataire, madame Isabelle Arcoite.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2026-04-104

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

1 AVRIL 2026

3.3. Nomination de monsieur Daniel Prince à titre de représentant autorisé de la municipalité auprès de Revenu Québec

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Prince occupe désormais le poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité de St-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE ce poste implique d'agir à titre de représentant de la municipalité pour la gestion des affaires courantes;

CONSIDÉRANT QUE son pouvoir est régi par les règlements numéro AD-105 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats au nom de la municipalité et le règlement AD-106 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE son rôle à titre de plus haut fonctionnaire de la municipalité est encadré par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim, monsieur Daniel Prince :

- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises de Revenu Québec, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);
- à agir à titre de représentant autorisé de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur pour tout dossier impliquant Revenu Québec.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse rappelle que la période de questions porte exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

Début de la période de questions : 19h03

Fin de la période de questions : 19h06



N° de résolution
ou annotation

2026-04-105

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

1 AVRIL 2026

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19h06.

ADOPTÉE

Marie-Eve Boutin, mairesse

Daniel Prince, greffier